

Commune de Cessières-Suzy

Séance du 8 novembre 2022 à 19 h 15

Présents: Pierre BERTELOOT, Patricia DESUMEUR, Gérard GODIMUS, Cédric LAMOUREUX, Guillaume LEBRET, Cyril MAILLY, Philippe PURNELLE, Olivier ROHAT, Annie MARTIN, Corinne SANDRON, Hervé DOUCHET

Excusés: Audrey MARTIN procuration à Annie MARTIN, Anthony DELBART procuration à Hervé DOUCHET, Hugo SAGET procuration à Philippe PURNELLE, Jean-Paul VILLAIRE

Absents : Anne-Sophie CROQUET, Sébastien JAKISA

Ordre du jour

- approbation du compte rendu du 7 septembre 2022
- information sur la validation des actes par le secrétaire de séance
- désignation du secrétaire de séance
- demande de subvention de l'APE du collège d'Anizy-le-Grand
- convention de gestion relative au service d'assainissement collectif
- modification des statuts de la CAPL avec prise de la compétence « financement du contingent du service départemental d'incendie et de secours
- remplacement des ordinateurs de la mairie
- décision modificative du budget pour l'achat des ordinateurs de la mairie
- acceptation de l'encaissement d'un chèque
- délibération autorisant le maire à signer la convention avec le CDG pour la participation à la mutuelle des agents
- modification des abonnements téléphoniques
- information travaux rue du château
- délibération pour les travaux rue des Marnières
- information sur les travaux du carrefour à Suzy
- information environnementale et ses conséquences sur le trou Fourcy
- projet de déplacement du lieu de retournement du bus
- modification des horaires de l'éclairage public
- modification des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie
- questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 7 septembre 2022

Il est tout d'abord rappelé que le compte-rendu est signé par le maire et le secrétaire de séance. Il en est de même du registre des délibérations et de la liste des délibérations affichée en mairie.

Le compte-rendu est affiché en mairie et publié sur le site internet après son approbation par le conseil en début de séance suivante.

Le compte-rendu de la réunion du 7 septembre a été adressé à l'ensemble des conseillers avec la convocation.

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Le maire sollicite l'avis du conseil sur l'ajout d'une délibération qui doit être prise de manière urgente. Aucune objection n'est formulée par le conseil.

Désignation du secrétaire de séance

Il est prévu qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un secrétaire de séance.

Olivier ROHAT est désigné secrétaire de séance

Demande de subvention de l'APE du collège d'Anizy-le-Grand

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire expose au conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande de subvention par l'association des parents d'élèves du collège Louis Sandras à Anizy-le-Grand pour le financement des voyages scolaires ou l'aide aux familles pour le financement des voyages scolaires et linguistiques ou toutes autres activités.

Le conseil émet par 10 voix contre et 4 abstentions, un avis défavorable à l'octroi de cette subvention.

Convention de gestion relative au service d'assainissement collectif

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire rappelle que la communauté d'agglomération du pays de Laon - CAPL - exerce depuis le 1^{er} janvier 2020, au titre de ses compétences obligatoires, la compétence « assainissement collectif ».

Au titre de cette compétence, une convention a été signée entre la CAPL et la commune pour l'entretien de la station d'épuration.

Le renouvellement de la convention a été validé le 7 avril 2022.

Cette convention précise que la communauté d'agglomération du pays de Laon confie à la commune la gestion technique, humaine et matérielle de l'assainissement collectif. Cette mission comprend le contrôle la surveillance et l'entretien de la station d'épuration y compris les différents ouvrages et espaces verts, ainsi que le contrôle, la surveillance et l'entretien des postes de refoulement et du réseau.

L'impact financier a été calculé et la commune est dédommée, tous les semestres, des frais engagés.

Le renouvellement de la convention de délégation est proposé pour une durée de deux ans.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable et autorise le maire à signer la convention.

Modification des statuts de la CAPL avec prise de la compétence « financement du contingent du service départemental d'incendie et de secours »

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire expose que la communauté d'agglomération du pays de Laon a, lors du conseil communautaire du 29 septembre 2022, délibéré sur la modification de ses statuts pour intégrer la compétence facultative « Financement du contingent des Services Départementaux d'incendie et de Secours ».

Cette délibération a été adressée à l'ensemble des communes membres afin d'être soumise à l'avis des conseils municipaux.

Le maire précise que la charge financière de contribution au service d'incendie et de secours sera alors supportée par la communauté d'agglomération en lieu et place de la commune.

Cette modification n'aura aucune incidence sur le budget communal, puisque la somme versée par la CAPL sera déduite des attributions de compensation attribuées à la commune.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le transfert de la compétence facultative « Financement du contingent des Services Départementaux d'incendie et de Secours » à la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon.

Remplacement des ordinateurs de la mairie

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le Maire indique au conseil municipal que les ordinateurs des secrétariats de Cessières et Suzy, ont plus de six ans et ont besoin d'être remplacés.

Il présente le devis obtenu auprès de la société « Easy concept » pour un montant TTC 1274 € pour les deux ordinateurs.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à cet achat.

Décision modificative du budget pour l'achat des ordinateurs de la mairie

Présentation : Philippe PURNELLE

Le premier adjoint indique que cet achat n'était pas prévu au budget primitif et qu'il est nécessaire de créer une nouvelle opération budgétaire, en section d'investissement.

La nouvelle opération portera le numéro 20090

La dépense sera inscrite à l'article 2183

La somme nécessaire sera prélevée sur la ligne budgétaire « dépenses imprévues »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de procéder aux crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2022, comme suit et autorise le maire à engager les dépenses.

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert avant modification	Ouvert	Réduit
DI op.20090 - art 2183	Achat des ordinateurs	0.00	1 274 €	
DI art 020	Dépenses imprévues	3 652 €		1 274 €
Total			1 274 €	1 274 €

Acceptation de l'encaissement d'un chèque

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire informe le conseil municipal d'un don d'un montant de 405,80 €, de l'association des anciens combattants de Molinchart, suite à l'achat de matériel de sonorisation pour les commémorations.

Le conseil municipal autorise le maire à procéder à l'encaissement de ce chèque.

Délibération autorisant le maire à signer la convention avec le CDG pour la participation à la mutuelle des agents

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire informe le conseil municipal de l'obligation des collectivités à participer à la protection santé et prévoyance des agents territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les centres de gestion de l'Aisne, du nord et de la somme ont lancé une consultation commune pour se faire aider par une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de préparer le futur marché visant à proposer une protection santé et prévoyance.

La mise en place des conventions pourrait s'envisager dès le 1^{er} janvier 2024, soit un an avant l'obligation légale.

Le maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer la convention avec le contre de gestion pour la participation à la mutuelle et la prévoyance des agents.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable et autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Modification des abonnements téléphoniques

Ce point sera évoqué lors d'une prochaine réunion, les informations de l'opérateur n'ayant pas été reçues à ce jour.

Délibération pour les travaux rue des Marnières

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le Maire informe les membres du conseil qu'il est envisagé d'effectuer les travaux suivants, rue des Marnières, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA :

- l'enfouissement des réseaux « basse tension »
- l'enfouissement des réseaux « éclairage public et télécommunications »

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur de ce jour est estimé à 92 126,90 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution de la commune s'élèverait à 54 247,03 € HT, répartie comme suit :

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Participation USED A	Contribution Commune
<u>Réseau électrique basse tension</u>	52 044.52 €	31 226.71 €	20 817.81 €
<u>Réseaux télécom</u>			
Génie civil	14 627.40 €	0.00€	14 627.40 €
Etude et câblage cuivre	4 915.77 €	0.00 €	4 915.77 €
<u>Equipement à la carte</u>			
Organes de commande	334.41 €	66.88 €	267.53 €
Armoires de commande	2 277.78 €	455.56 €	1 822.22 €
Prises illuminations	610.63 €	122.13 €	488.51 €
<u>Eclairage public</u>			
Matériel	8 634.39 €	4 317.19 €	4 317.19 €
Réseau	8 231.99 €	1 646.40 €	6 585.59 €
<u>Contrôle technique</u>	450.00 €	45.00 €	405.00 €
	92 126.90 €	37 879.87 €	54 247.03 €

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Après l'exposé du maire, le conseil municipal émet, à l'unanimité de ses membres, un avis favorable à la réalisation de ce projet et décide :

1/d'inscrire cette opération au budget de la commune,

2/de s'engager à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés,

3/ de valider le fait qu'en cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA.

Information travaux rue du château

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire informe le conseil de l'achèvement des travaux de la rue du château.

Information sur les travaux du carrefour de Suzy

Présentation : Philippe PURNELLE

Ces travaux ont fait l'objet d'une délibération lors d'une précédente réunion.

Suite aux demandes de devis, le maire informe les membres du conseil que la commission « travaux » s'est réunie et a validé le choix de l'entreprise Gorez pour un montant de 21952,20 € TTC.

Les travaux sont prévus début 2023 pour une durée de deux semaines.

Information environnementale et ses conséquences sur le trou Fourcy

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le projet d'implantation d'une plate-forme pour le retournement du bus au trou Fourcy a été évoqué lors de précédentes réunions.

Devant la complexité du dossier à fournir au titre de la police de l'eau, ce projet est abandonné par la commune.

Projet de déplacement du lieu de retournement du bus

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire rappelle le projet de création d'une plateforme de retournement pour le bus scolaire à Suzy qui a été évoqué lors de précédentes réunions.

Le projet initial a été abandonné et la plateforme sera réalisée sur une parcelle de la commune.

Le montant des travaux est estimé à 23 570 €.

Pour le financement de ces travaux, non prévu au budget primitif, il convient de créer une nouvelle opération budgétaire - n°170 - article 2128.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de procéder aux crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2022 et autorise le maire à engager les dépenses.

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert avant modification	Ouvert	Réduit
DI op.160 - art 21318	Travaux sécurisation autour église/suzy	970 €		970 €
DI op.165 - art2151	Aménagement impasse Courte-mèche à Suzy	5 000 €		5 000 €
DI op.161 - art 2135	Remplacement horloge église à Suzy	1 000 €		1 000 €
DI op.168 - art 2135	Achat parcelle pour retour du bus scolaire à Suzy	2 000 €		1 100 €
DI op.170 - art 2128	Création plate-forme à Suzy		23 570 €	
DI op 163 - art 2151	Aménagement route de Sébacourt à Suzy	10 000 €		8 000 €
DI op 20072 - art 2151	Aménagement grand rue à Cessières	2 500 €		2 500 €
DI op 20085 - art2151	Aménagement rue du château à Cessières	66 100 €		5 000 €
Total			23 570 €	23 570 €

Modification des horaires de l'éclairage public

Le maire rappelle que l'éclairage public est coupé à 21h sur la commune déléguée de Suzy et à 22h30 sur la commune déléguée de Cessières.

Il est envisagé, afin de réduire la consommation d'énergie, de modifier l'amplitude horaire de l'éclairage public.

Après discussion, le conseil municipal se prononce à 13 voix pour et une voix contre, pour l'extinction de l'éclairage public à 22h à Cessières. Aucune modification n'est apportée pour Suzy.

Modification des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire informe le conseil de la modification des horaires de travail de la secrétaire de mairie.

- mardi de 9h30 à 15h45
- mercredi de 13h à 18h
- jeudi de 9h15 à 18h
- vendredi de 9h30 à 18h

Questions diverses

A la question concernant une éventuelle convention avec l'ONF pour la gestion du domaine forestier, le maire indique que l'ONF n'a pas, à ce jour, rendu son rapport.

Les élections au conseil municipal des jeunes se dérouleront le dimanche 27 novembre. Les élèves électeurs recevront toutes les informations nécessaires au bon déroulement du scrutin.

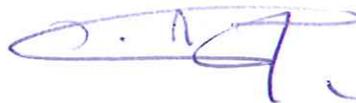
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le maire,



Pierre BERTELOOT

Le secrétaire de séance,



Olivier ROHAT